FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Agence comptable

Désignation des représentants et mandataires

Je soussigné, Hervé CHAZEAU, administrateur général des finances publiques, agent comptable de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer),

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 16 ;

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement ;

Vu le courrier du 17 novembre 2017 du ministre des comptes et de l'action publics (direction générale des finances publiques) ;

DECIDE :

Dispositions générales

Article 1er

Mandat général est donné à M. Rodolphe JAYET-GENDROT, attaché d'administration hors classe, fondé de pouvoir, à l'effet de signer les actes relatifs à l'exercice des fonctions de comptable de l'établissement, ainsi que tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires particulières qui s'y rattachent.

Article 2

Mandat est donné, en dehors des attributions qui leur sont confiées, en cas d'absence des personnes ayant reçu mandat à cet effet, à l'effet de signer les actes relatifs à l'exercice des fonctions de comptable de l'établissement, ainsi que tous les actes de gestion et les affaires particulières que s'y rattachent, à :

- Mme Danielle DUPONT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, cheffe du service Comptabilité ;
- M. Thierry BALIAS, attaché principal d'administration, chef du service Finances.

Service Comptabilité

Article 3

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires ressortant de la compétence du service Comptabilité à :

- Mme Danielle DUPONT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, cheffe du service ;
- M. Abdelwaheb BOUDISSA, secrétaire administratif de classe supérieure, chef de l'unité Comptabilité générale ;
- Mme Sonia DUROSIER-JOSSINET, secrétaire administratif de classe supérieure, cheffe de l'unité Révision comptable.

Service Finances

Article 4

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires ressortant de la compétence du service Finances à :

- M. Thierry BALIAS, attaché principal d'administration, chef du service ;
- M. Michel BARBE, agent contractuel, chef de l'unité Gestion financière de l'établissement ;
- Mme Elsa PINHEIRO, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de l'unité Trésorerie.

Article 5

Mandat est donné, en cas d'absence du chef du service Finances et du chef de l'unité Gestion financière de l'établissement, à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires ressortant de la compétence de l'unité Gestion financière de l'établissement, à Mme Sandrine ROBILLARD, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

Article 6

Mandat est donné, en cas d'absence du chef du service Finances et de la cheffe de l'unité Trésorerie, à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires ressortant de la compétence de l'unité Trésorerie, à Mme Saïda PODEVIGNE, secrétaire administrative de classe supérieure.

Service Recouvrement

Article 7

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires ressortant de la compétence du service Recouvrement à Mme Laure VEYNE, attachée principale d'administration, cheffe du pôle Recouvrement contentieux.

Service Aides communautaires

Article 8

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires ressortant de la compétence du service Aides communautaires à :

- Mme Marie-Christine GIRARD, agente contractuelle, cheffe de l'unité Aides transversales ;
- Mme Sophie MARSAUD, attachée d'administration, cheffe de l'unité Commerce extérieur et OCM spécifiques
- M. Stéphane BOISSON, technicien principal, chef de l'unité Aides vitivinicoles.

Article 9

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires ressortant de la compétence de l'unité Aides transversales à Mmes Evelyne LECOMTE et Béatrice JEROME, secrétaires administratives de classe exceptionnelle.

Article 10

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires ressortant de la compétence de l'unité Aides vitivinicoles à Mme Catherine RENON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

Service Aides nationales

Article 11

Mandat est donné à l'effet de signer tous document et correspondances relatifs aux affaires ressortant de la compétence du service des Aides nationales à :

- Mme Christine TEULE, attachée d'administration, cheffe de l'unité Aides aux entreprises – aides de crise ;
- Mme Monique DEMY, agente contractuelle, cheffe de l'unité Aides aux exploitants – aides de crise.

Article 12

Mandat est donné, en cas d'absence des agents mentionnés à l'article 11, à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs de la compétence au service Aides nationales à :

- M. Laurent TOUTAIN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle ;
- M. Cyril ESPENAN, technicien principal.

Dispositions finales

Article 13

Un spécimen de la signature des mandataires désignés par la présente décision figure en annexe.

Fait à Montreuil, le 20 novembre 2017,

l'Administrateur général
des finances publiques,
Agent comptable,

Hervé CHAZEAU

ANNEXE
SPECIMENS DE SIGNATURES

Rodolphe JAYET-GENDROT	
Danielle DUPONT	
Thierry BALIAS	
Abdelwaheb BOUDISSA	
Sonia DUROSIER-JOSSINET	
Michel BARBE,	
Elsa PINHEIRO	
Sandrine ROBILLARD	
Saïda PODEVIGNE	
Laure VEYNE	
Marie-Christine GIRARD	

Sophie MARSAUD	
Stéphane BOISSON	
Evelyne LECOMTE	
Béatrice JEROME	
Catherine RENON	
Christine TEULE	
Monique DEMY	
Laurent TOUTAIN	
Cyril ESPENAN	